

# EKI IMMOBILIER



## MONTANT DES HONORAIRES

TRANSACTIONS IMMOBILIERES : HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

### IMMEUBLES :

Jusqu'à 50.000 €	5.000 € TTC
DE 50 001 à 90.000 €	8.000 € TTC
DE 90 001 A 150.000 €	10 .000 € TTC
A 151.000 A 250.000 €	7% TTC
A PARTIR DE 251.000 €	6% TTC

TERRAIN : 8% TTC

MURS COMMERCIAUX 8% TTC

FONDS DE COMMERCE 8% TTC

---

### LOCATIONS A L'ANNEE :

Les honoraires de visite, constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux seront partagés entre le bailleur et le locataire :

**Charge bailleur : 10 € le m<sup>2</sup>**

**Charge locataire : 10 € le m<sup>2</sup>**

### GESTION LOCATIVE :

8%TTC du loyer mensuel hors charges à la charge du bailleur

***AUCUN HONORAIRE NE NOUS SERA DÛ AVANT CONCLUSION D'UN CONTRAT***